

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2016

L'An Deux Mille Seize, le cinq octobre à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 30 septembre 2016

**PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC-
WILLOCQ A. - CESBRON R. - LECOMTE C. - BATISTA DA CUNHA H. - ENDUIT C- DAILLÈRE F.
ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOYE O. - BOUTET JH. - VUILLEMIN M.**

Procuration de M. Mickaël VUILLEMIN à M. Patrice GAUTHIER

Monsieur Patrice GAUTHIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion du 7 septembre 2016 est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. DECISION MODIFICATIVE N°3 COMMUNE 2016 CM20161005-001

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative n°3 est nécessaire pour le budget Commune 2016 afin de réaliser les opérations sur inventaire. La décision modificative n°3 commune est proposée comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	37 878,35		56 377,30	56 377,30	56 377,30
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELI			312,71	312,71	312,71
2033 Frais d'insertion			312,71	312,71	312,71
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	37 878,35		56 064,59	56 064,59	56 064,59
21318 Autres bâtiments publics			2 744,82	2 744,82	2 744,82
2151 Réseaux de voirie	37 878,35		53 319,77	53 319,77	53 319,77
TOTAL SECTION	37 878,35	0,00	56 377,30	56 377,30	56 377,30

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	230 000,00		-1 830,32	-1 830,32	-1 830,32
02 VIREMENT DE LA SECTION DE FC	230 000,00		-1 830,32	-1 830,32	-1 830,32
021 Virement de la section de fct	230 000,00		-1 830,32	-1 830,32	-1 830,32
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			1 830,32	1 830,32	1 830,32
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBIL			1 830,32	1 830,32	1 830,32
28031 Frais d'études			301,00	301,00	301,00
28051 Concessions et droits similaire			1 529,32	1 529,32	1 529,32
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			56 377,30	56 377,30	56 377,30
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELI			56 064,59	56 064,59	56 064,59
2031 Frais d'études			55 749,50	55 749,50	55 749,50
2033 Frais d'insertion			315,09	315,09	315,09
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			312,71	312,71	312,71
21318 Autres bâtiments publics			312,71	312,71	312,71
TOTAL SECTION	230 000,00	0,00	56 377,30	56 377,30	56 377,30

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	230 000,00		-1 830,32	-1 830,32	-1 830,32
02 VIREMENT A LA SECT° D'INVEST	230 000,00		-1 830,32	-1 830,32	-1 830,32
023 Virement de la section de fct	230 000,00		-1 830,32	-1 830,32	-1 830,32
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	886,00		1 830,32	1 830,32	1 830,32
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMEI	886,00		1 830,32	1 830,32	1 830,32
6811 Dotations aux amortissements d	886,00		1 830,32	1 830,32	1 830,32
TOTAL SECTION	230 886,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°3 pour le budget commune 2016 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

2. AMORTISSEMENT MAÎTRISE D'ŒUVRE BAR-RESTAURANT CM20161005-002

Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder à l'amortissement de la maîtrise d'œuvre du Bar-restaurant de 2010 (fiche inventaire n° E10001) d'un montant de 1 305.00 € qui n'a pas été suivie de travaux. Monsieur le Maire propose de procéder à l'amortissement de cette somme à compter de 2016 pour une durée de 5 ans à raison de 261.00 € sur les exercices 2016 à 2020 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte cet amortissement pour 5 ans dans les conditions proposées. Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. AMORTISSEMENT DIAGNOSTIC RADON ANCIENNE MAIRIE CM20161005-003

Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder à l'amortissement du diagnostic radon de l'ancienne mairie de 2009 (fiche inventaire n° E09010) d'un montant de 200.00 € qui n'a pas été suivi de travaux. Monsieur le Maire propose de procéder à l'amortissement de cette somme à compter de 2016 pour une durée de 5 ans à raison de 40.00 € sur les exercices 2016 à 2020 inclus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte cet amortissement pour 5 ans dans les conditions proposées. Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. AMORTISSEMENT LOGICIEL DELARCHIVES CM20161005-004

Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder à l'amortissement du logiciel DELARCHIVES acheté en 2011 (fiche inventaire n° E11018) d'un montant de 118.40 €.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'amortissement de cette somme à compter de 2016 pour une durée de 2 ans à raison de 59.20 € sur les exercices 2016 à 2017 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte cet amortissement pour 2 ans dans les conditions proposées.

Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

5. AMORTISSEMENT DIVERS LOGICIELS ET PLANS CIMETIERE CM20161005-005

Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder à l'amortissement de divers logiciels achetés en 2011, 2007, et 2008 ainsi que la réalisation des plans du cimetière en 2009 (fiches inventaire n° 11016 pour 574.08 €, n°E07027 pour 251.16, n°E08021 pour 3774.58 € et n°E09007 pour 2750.80 €) pour un montant total de 7 350.62 €. Monsieur le Maire propose de procéder à l'amortissement de cette somme à compter de 2016 pour une durée de 5 ans à raison de 1470.12 € € sur les exercices 2016 à 2019 inclus et 1470.14 € sur 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à

l'unanimité, accepte cet amortissement pour 5 ans dans les conditions proposées. Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

6. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

La décision est mise en attente.

Concernant la cantine, suite à l'essai effectué, il est décidé de mettre en place un seul service à compter de la rentrée du 3 novembre 2016.

7. AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA GARDERIE ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES PAR CHEQUES CESU CM20161005-006

Suite à la reprise de la gestion de l'accueil périscolaire par la commune de Boismé au 1^{er} septembre 2016,

Considérant l'attribution à certains parents de CESU préfinancés par leur employeur ou leur comité d'entreprise, Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération afin que la Commune de Boismé puisse accepter le paiement en CESU (Chèques emploi service universel). Cette démarche permettra à la trésorerie de pouvoir encaisser ces chèques en paiement des prestations pour le compte de la commune de Boismé.

Avant le transfert de compétence à l'agglomération du Bocage Bressuirais, la commune était affiliée au CRCESU et acceptait le paiement par CESU des prestations des accueils périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'accepter le paiement par CESU dans le cadre des accueils de loisirs et garderie et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

8. MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION DU VILLAGE COMMERCIAL CM20161005-007

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le plan de financement du village commercial pour définir 3 sous-dossiers au niveau de la demande de DETR et de compléter la demande dans le cadre des politiques territoriales du Département des Deux Sèvres. Monsieur le Maire rappelle le coût total estimé du projet est de 827 469.00 € HT.

Pour ce projet, il est donc proposé le plan de financement modificatif suivant :

Dépenses :

Conception d'un village commercial :	827 469.00 € HT
TOTAL	827 469.00 € HT

Recettes :

- 3.1 DETR	44 482.00 €}		
- 4.3 DETR	62 305.00 €}	165 493.00 €	20 %
- 1.1 DETR	58 706.00 €}		
- Fonds de concours aggro2b	40 000.00 €		4.83%
- FEADER	200 000.00 €		24.17 %
- Département – Politiques territoriales	231 691.32 €		28 %
- Amendes de police	12 810.00 €		1.55 %
- Réserve parlementaire	7 500.00 €		0.91 %
- Commune (emprunts - autofinancement)	169 974.68 €		20.54 %
TOTAL	827 469.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, adopte le nouveau plan de financement proposé. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération. Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes et à signer tous documents s'y rapportant.

9. COMPOSITION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PLUI CM20161005-008

Monsieur le Maire indique qu'il faut composer un groupe de travail communal pour le PLUI. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

-DECIDE de nommer en tant que membres de ce groupe de travail communal sur le PLUI:

- M. Patrice GAUTHIER
- M. Ronan CESBRON
- Mme Régine GINGREAU
- Mme Catherine LECOMTE
- Mme Christine ENDUIT

10. LOCATION DU CLUB-HOUSE :

La décision de ne plus louer le club-house est maintenue.

11. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ELAGAGE ET DE BROYAGE DES FOSSES CM20161005-009

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente les deux devis reçus sur les trois demandés pour les travaux d'élagage et de broyage des fossés. Il s'agit des deux devis suivants :

- Entreprise RAOUL TP 12 902.40 € TTC
- Entreprise TEMPEREAU SARL 11 232.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, choisit l'entreprise TEMPEREAU SARL et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

1. CHAUFFAGE DE L'EGLISE :

Le contrat TOTALGAZ a été dénoncé en même temps que celui de la salle polyvalente. TOTALGAZ racheté par FINAGAZ a refait une proposition. Il est proposé d'attendre la proposition de SEOLIS pour décider.

2. MODIFICATION DE LA REPARTITION DES HORAIRES DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A COMPTER DU 1ER NOVEMBRE 2016 CM20161005-011

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier les horaires de travail de l'adjoint technique principal de 2ème classe en charge principalement des espaces verts. En effet, l'agent souhaite remplacer la demi-journée du mercredi après-midi par celle du lundi matin. Cela aura également pour conséquence de rendre plus harmonieuse la répartition des agents et permettra d'avoir toujours deux agents présents ce qui n'était pas le cas actuellement.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

Lundi	8h-12h et 13h-17h
Mardi	8h-12h et 13h-17h
Mercredi	8h -12h
Jeudi	8h-12h et 13h-17h
Vendredi	8h-12h et 13h-16h

Le temps de travail de cet agent reste inchangé soit 35 heures hebdomadaires.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, accepte la modification de la répartition des horaires de travail de cet agent et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision à compter du 1er novembre 2016.

Séance levée à 22 h 50 min

SIGNATURES

**Le Maire,
Yves MORIN**

**Le Secrétaire,
Patrice GAUTHIER**

Patrice GAUTHIER	Eric DIGUET	Régine GINGREAU
Marie-Claude BERTHELOT	Christine ENDUIT	Jean-Hugues BOUTET
Mickaël VUILLEMIN	Olivier MARTIN-JOVÉ	Absent excusé Hélène BATISTA DA CUNHA
Procuration à M. Patrice GAUTHIER Absent excusé	Absent excusé	
Julien HAY	Fanny DAILLÈRE	Ronan CESBRON
Amandine WILLOCQ	Catherine LECOMTE	Yves MORIN